AUDIAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Stéphane BAVOIS
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Véronique MASANTE
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Frédéric QUENNEPOIX
Xavier RONDEAU

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Parc Marbotin
44, Avenue de Belfort
33700 - MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Pugnac
ZAC Bellevue
33710 Pugnac
Tél. 05 57 68 42 04
Fax. 05 57 68 97 11

Génissac
38, rue de Majesté
33420 Génissac
Tél. 05 57 24 87 21
Fax. 05 57 24 86 70

La Teste de Buch
1bis, rue Victor Hugo
33260 La Teste de Buch
Tél. 05 56 66 77 04
Fax. 05 56 66 40 38

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège social : Parc Marbotin - 44, Avenue de Belfort - 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **ADSI - TECHNOWEST** », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 13 Juin 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL
représenté par Gilbert ORUEZABAL

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 087	660	427	621
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / avances acpte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matétiel et outil.				
Autres immobilisations corporelles	48 389	41 591	6 798	7 300
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	183		183	183
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**49 660**	**42 251**	**7 408**	**8 104**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés s/ commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	111 161		111 161	90 009
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	88 851		88 851	53 170
Charges constatées d'avance	4 512		4 512	4 111
ACTIF CIRCULANT	**204 524**		**204 524**	**147 289**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARITION				
TOTAL DE L'ACTIF	254 183	42 251	211 932	155 393

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

BILAN

	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Autres réserves	36 193	36 193
Report à nouveau	6 998	7 420
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 229	-421
Subventions d'Equipement	769	
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	45 190	43 191
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 073	7 038
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 073	7 038
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15	15
Emprunts et dettes financières diverses		5 563
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 779	56 356
Dettes fiscales et sociales	25 119	42 530
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	3 755	700
DETTES	157 669	105 164
Ecarts de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARITION		
TOTAL DU PASSIF	211 932	155 393

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	655 343	527 631
Reprises et transferts de charge	193 614	79 035
Cotisations		
Autres produits	17 000	19 880
Produits d'exploitation	**865 957**	**626 546**
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	82 650	76 918
Impôts et taxes	26 826	16 644
Salaires et traitements	318 956	234 405
Charges sociales	117 819	85 263
Amortissements et provisions	6 907	6 736
Autres charges	310 999	207 231
Charges d'exploitation	**864 158**	**627 197**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 799**	**-651**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	3	4
Charges financières		
Résultat financier	**3**	**4**
RESULTAT COURANT	**1 802**	**-647**
Produits exceptionnels	40	385
Charges exceptionnelles	613	159
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-573**	**226**
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 229	-421
Contribution volontaire en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	14 000
Dons en nature		
Total des produits	**14 000**	**14 000**
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	14 000	14 000
Personnel bénévole		
Total des charges	**14 000**	**14 000**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

ADSI TECHNOWEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 211 932 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excedent de 1 229 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/06/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (Règlement CRC 99-01).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 ans.
* Matériel informatique et logiciel : 3 à 5 ans.
* Mobilier : 4 / 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Document fourni au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents remis au
du Commerce

Règles et méthodes comptables

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable.

Néant

Autres éléments significatifs.

Conformément à l'instruction DGEFP 2009 du 8 juin 2009 et au règlement CE n° 1083/2006, la Plateforme de Gestion des Fonds Européens Interplie "P.G.F.E." a été créée fin 2010 et mutualise la gestion du FSE de l'ADSI Technowest porteuse du PLIE Espace Technowest, du PLIE du Haut Périgord, PLIE des Portes du Sud et du PLIE des Sources.

Les bilans 2013 des actions de l'ADSI Technowest ainsi que de la SAG ont été déposés, pour contrôle et validation, à la PGFE ainsi que les demandes de subvention 2014.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Frais d'établissement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 087			1 087
Immobilisations incorporelles	**1 087**			**1 087**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 213	4 176		48 389
Emballages récupérables et divers				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**44 213**	**4 176**		**48 389**
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	183			183
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**183**			**183**
ACTIF IMMOBILISE	45 482	4 176		49 658

Document ... du Conseil ...

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	466	194		660
Immobilisations incorporelles	**466**	**194**		**660**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et				
Installations techniques, matériel et outillage				
Installations générales, agencements et				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 913	4 678		41 591
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**36 913**	**4 678**		**41 591**
ACTIF IMMOBILISE	37 379	4 872		42 251

Document ... du Commerce ...

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clotûre de l'exercice s'élève à 115 892 Euros et se ventile globalement de la facon suivante.

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	111 161	111 161	
Charges constatées d'avance	4 512	4 512	
Total	115 673	115 673	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Prêts récupérés en cours d'exercice	

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	
Total	

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	36 193			36 193
Report à nouveau	7 420		421	6 998
Résultat de l'exercice	-421	1 229	-421	1 229
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'équipement		809	40	769
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	43 191	2 038	40	45 190

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :
Méthodes utilisées pour le calcul des provisions pour indemnités de retraite :

Le code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.

Sur le plan comptable, les règles recommandent de provisionner les sommes estimées au passif du bilan. Si cela n'est pas fait, il convient au minimum de donner l'information en annexe du bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Départ volontaire du salarié à 65 ans
Taux d'actualisation 2.25%
Variation annuelle des salaires 2.00%
Taux de charges sociales 40.0%
Méthode de calcul suivant le droit du travail
Table de mortalité issue des statistiques INSEE 2013

La dette provisionnée au bilan au 31/12/2013 s'élève à 9 073 €.
Soit une augmentation de 2 035 € à fin 2013.

Notes sur le bilan

Tableau des Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	7 038	2 035		9 073
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretiens et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total	7 038	2 035		9 073
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :				
Exploitation		2 035		
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clotûre de l'exercice s'élève à 157 669 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	15	15		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 779	128 779		
Dettes fiscales et sociales	25 119	25 119		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	3 755	3 755		
Total	157 669	157 669		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emrunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

Fournisseurs FNP	1 962
Fournisseurs FNP Actions	21 450
Intérêts courus à payer	15
Autres charges à payer	1 754
Total	

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 512		
Total	4 512		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constatés d'avance	3 755		
Total	3 755		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9 personnes

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés	1	5	6	5
Ouvriers				
Contrat Unique Insertion	1		1	1
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	8	10	9

Droit individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour le salarié des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donne pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 695 heures.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de la commune de Mérignac 2011-2013	11 300
Caution solidaire de la commune du Haillan 2011-2013	1 256
Avals et cautions	12 556
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	12 556

Contributions volontaires

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	14 000
Dons en nature		
Total	14 000	14 000
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	14 000	14 000
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	14 000	14 000

La contribution volontaire en nature concerne la mise à disposition gratuite de locaux par la Ville de Mérignac